

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET PRIMITIF 2023

La Ville maintient le cap avec un investissement de 35 millions d'euros

Ce jeudi 9 février, le Conseil municipal a tenu une nouvelle séance. Parmi les 46 points à l'ordre du jour, les élus ont notamment voté le budget primitif 2023 de la Ville, dans ce contexte, fait d'incertitudes tant au niveau mondial que national. Convaincue que la puissance publique doit répondre présente pour accompagner l'économie locale, elle prévoit plus de 35 millions d'euros d'investissement directement au service des projets pour la ville et ses habitants. Un investissement qui reste très important, face à une équation inédite avec la volonté de concilier en permanence les contraintes du moment et la volonté de poursuivre la modernisation de Bayonne au service des habitants.

Après une crise sanitaire sans précédent, la Ville doit faire face comme de nombreuses collectivités, mais aussi les ménages, à la flambée des prix de l'énergie et une inflation galopante. Les tarifs du nouveau marché d'électricité pour la Ville de Bayonne amèneraient à une progression de 75 % en 2023, autrement dit, elle passerait de 2,2 M€ à 3,8 M€. La Ville de Bayonne, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avait anticipé ce choc énergétique en prenant des mesures dans divers secteurs. Citons, les économies d'énergie ciblées avec par exemple l'installation d'ampoules à leds sur une grande partie de l'éclairage public, la mise en service dès 2017 de la chaufferie bois Egurretik, qui est un véritable service public au sens noble du terme au regard de l'actualité. Ces dernières semaines encore, la Ville a proposé la mise en place d'un plan de sobriété énergétique avec tout un volant de mesures simples et très concrètes. Il s'agit notamment de la réduction de l'éclairage de l'espace public, ou encore de la réduction du chauffage dans les bâtiments communaux. Il s'agit également de poursuivre les efforts en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. A ce titre, la Ville de Bayonne consacre 475 K€ pour les bâtiments et 460 K€ pour la rénovation de l'éclairage public et des équipements sportifs, soit un total de 935 K€. S'agissant par ailleurs des grands projets du PPI, toutes les nouvelles opérations sont labellisées E+C- pour garantir notamment leur performance énergétique. D'autres opérations plus anciennes n'en sont pas exemptes, tel le musée Bonnat-Helleu qui bénéficiera d'un système vertueux de géothermie.

35 millions d'euros investis

Pour 2023, l'objectif principal de la stratégie financière menée par la Ville de Bayonne reste de maintenir un autofinancement élevé sur la période (près de 10 M€ au budget primitif 2023). En matière d'investissement, la feuille de route est clairement définie par le plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui comprend la réalisation des projets majeurs et structurants désormais engagés par la Ville, et dont la plupart sont en phase travaux : l'agrandissement-rénovation du Musée de France, Musée des Beaux-Arts Bonnat-Helleu avec une tranche à 10,3 M€ pour 2023, la métamorphose de l'école du Prissé qui accueillera 8 classes et sera livrée à la rentrée 2024, la

restructuration et l'extension Médiathèque centre-ville, la dernière tranche de l'aménagement de la place Pasteur.... Enfin, parmi ces principaux projets, la réhabilitation de la Poterne tiendra une place prépondérante, car, au-delà des aménagements conséquents qui représenteront 2,7 M€, la Poterne et ses abords représentent l'un des rares lieux bayonnais qui offrent à tout un chacun d'accéder au cœur du système fortifié et d'en saisir la complexité.

Le logement reste une préoccupation majeure, et la Ville de Bayonne accompagne tous les dispositifs de réhabilitation de l'habitat en centre ancien, qui seront de l'ordre de 2,7 M€. Enfin, les investissements massifs dans les quartiers se poursuivront.

En parallèle, la Ville poursuivra son programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine bâti, des équipements et des espaces publics dans tous les quartiers, qui se situera en 2023 à près de 10 M€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, la Ville entend poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement sur la période 2023-2027. Il s'agit tout d'abord des dépenses de personnel, qui représentent 58 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution est en grande partie mécanique sous l'effet des avancements d'échelon et de grade, qui représentent à eux seuls 1 % d'augmentation de la masse salariale tous les ans.

L'enveloppe budgétaire destinée au secteur associatif et aux satellites reste stable, en dépit du contexte économique, à la fois grâce à la démarche de critérisation des aides et par un dialogue de gestion permettant d'analyser les besoins réels et de réorienter si nécessaire les dispositifs d'intervention. La Ville consacre ainsi 3 M€ par an pour les subventions aux associations bayonnaises qui œuvrent dans des domaines tels que l'enfance, la jeunesse, le sport, la culture, ou encore la solidarité et la lutte contre les discriminations.

À noter enfin que la subvention de la Ville au CCAS, progressera en 2023 de 15 %, pour se situer à 3,1 M€. Ce financement conséquent marque la volonté de la Ville de faire face à la demande sociale et à la précarité d'une partie de la population.

Fiscalité, ce qui change en 2023

Pour l'année 2023, **la taxe d'habitation des résidences secondaires passera de 35 % à 60 %**. Suivant le même objectif qui avait présidé à l'instauration de cette majoration, au regard d'un marché de l'immobilier toujours plus tendu sur le territoire, il s'agit d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif immobilier des logements actuellement sous occupés.

La Ville de Bayonne a fait le choix de **ne pas augmenter le taux communal de foncier bâti** qui sera donc inchangé en 2023 à 32,83 % alors que la moyenne des villes de même strate est à 36,19 %. Son produit progressera mécaniquement du fait des bases pour se situer à 27,2 M€. À noter, la base de foncier bâti est constituée pour 25 % de locaux commerciaux et professionnels, auxquels l'indexation des bases en Loi de finances ne s'applique pas.

La taxe de séjour devrait elle se situer à 750 k€ en 2023.

Enfin, la Ville **n'augmentera pas les tarifs de la restauration scolaire** pour la quatrième année consécutive.

La bagagerie à destination des sans-abris confirmée en séance du conseil municipal

Les aménagements nécessaires à l'installation de la bagagerie ont été réalisés à Bayonne par la Communauté d'agglomération Pays Basque sur le site dit « du bar du Vincennes » avec une entrée par la rue Sainte-Ursule. Ce service sera géré par l'association Atherbéa et entrera en service très prochainement. Les conditions de gestion envisagées par l'association sont attendues par l'Agglomération d'ici la fin de ce mois de février 2023.